

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 09 Novembre (09/11/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES,

Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.

04 – 09 Novembre 2016

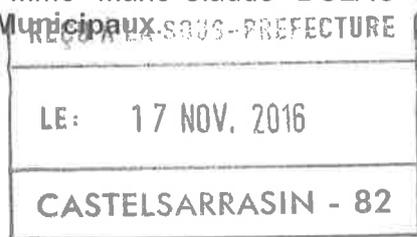
DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2016 DE CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE NIVEAU DE CATEGORIE A (ART 3-3-2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Rapporteur : M. Le MAIRE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 juin 2016 par laquelle le conseil municipal créait un emploi permanent de catégorie A correspondant à l'emploi de directeur financier.

Il informe que, par courrier du 1^{er} septembre 2016, le service du contrôle de légalité de l'Etat demande au Maire de compléter ladite délibération par l'indication du niveau de recrutement dans le cas du recours à l'embauche d'un contractuel en vertu de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Aussi, propose-t-il à l'assemblée de modifier la délibération du 30 juin 2016 en fixant les critères suivants de diplôme et d'expérience professionnelle requis pour occuper le poste :



Diplôme	Ecole de commerce niveau Licence (Bac + 3)
Expérience professionnelle	10 ans au moins dans un emploi de direction d'un service financier
Rémunération	base 6 ^{ème} échelon du grade d'attaché – IB 542 / IM 461

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;*
- ✓ *Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 3-3-2° ;*

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à 31 voix pour et 1 abstention (Mme FANFELLE),**

- **APPROUVE** la modification à la délibération du 30 juin 2016 susdite dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un agent sur cet emploi et à signer les actes administratifs correspondants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Pour copie conforme

Moissac le 14 novembre 2016

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

REÇU A LA SOUTIEN-PRÉFECTURE
LE: 17 NOV, 2016
CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :